

*rapport
de gestion,*
PV-PROMEA 2015

*«Ne commence jamais
de t'arrêter, ne t'arrête jamais
de commencer.»*

Cicéron



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2015

Rapport de gestion

Préambule	4
Chiffres-clé	5
Rétrospective et perspectives	6 – 7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 9

Comptes annuels

Bilan	11
Compte d'exploitation	12 – 13
Annexe	14 – 31

PV-PROMEA

PV-PROMEA en bref	33
Organes de PV-PROMEA.....	34 – 35

préambule,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

L'année 2015 a posé des défis particuliers aux caisses de pension en général et donc aussi à PV-PROMEA. La surprenante abolition par la Banque nationale suisse du cours plancher de l'euro par rapport au franc suisse et l'introduction simultanée de taux d'intérêt négatifs (aussi pour les caisses de pension), la permanence des taux d'intérêt bas, les insécurités sur les marchés boursiers dans le monde entier et les augmentations des taux directeurs par les banques d'émission, mesures attendues et discutées avec fougue, associées aux effets sur les rendements, ont fortement occupé le Conseil de fondation et la direction. Ceci d'autant plus que la réforme prévoyance vieillesse 2020 annonce d'autres changements que le Conseil de fondation devra assumer.

Organe de prestations stratégique, le Conseil de fondation ne manquait pas et ne manque toujours pas de préparation. Dès la fin de 2014, nous avons décidé de renforcer nos structures et de faire appel à un gérant de fortune indépendant. Lors d'un séminaire, le Conseil de fondation a soumis la stratégie de placement à un examen critique, l'a analysée dans le cadre de scénarios pour enfin la redéfinir. La nouvelle stratégie de placement vise à réduire la part trop importante des obligations au profit d'autres possibilités de placement avec des espoirs de rendement/risques raisonnables. La transposition de la nouvelle stratégie de placement se déroule maintenant par étapes. Grâce au développement prudent des placements directs immobiliers nous réussissons par ailleurs à obtenir avec un rendement raisonnable une contribution à la stabilisation du degré de couverture. Ceci tout en offrant des loyers attractifs.

La performance 2015 générée par PV-PROMEA résiste grosso modo fort bien à la comparaison avec d'autres caisses de pension. Cela n'a cependant pas suffi, hélas, pour maintenir le degré de couverture. En date de l'établissement du bilan, ce degré avait reculé à 109.0%.

Le Conseil de fondation a néanmoins pu servir un intérêt attractif de 2.25% pour l'année 2015 sur les avoirs de vieillesse. Pour 2016, il a d'ailleurs déjà constitué une provision pour assurer un taux d'intérêt de 2.0%. Ainsi, le Conseil de fondation signale clairement que nous voulons nous positionner en tant que caisse de pension attractive face aux destinataires et aux entreprises affiliées.

Avec l'introduction du nouveau progiciel administratif, PV-PROMEA dispose désormais d'un équipement moderne et au goût du jour dans le contexte opérationnel également.

Des efforts soutenus ont permis de régler le thème désagréable de la restitution de dédommagements de distribution d'exercices écoulés. Un accord a été conclu avec les banques concernées et une restitution a été convenue.

Grâce aux conditions structurelles toujours bonnes de PV-PROMEA et à la nouvelle stratégie de placement, le Conseil de fondation pourra s'occuper de manière intensive en 2016 – à nouveau lors d'un séminaire – des bases techniques de la caisse de pension. Nous voulons garantir ainsi la stabilité et l'attractivité de PV-PROMEA en tant que prévoyance professionnelle fiable à l'avenir aussi sur une base large.

Pour conclure, il nous reste encore à remercier les membres du Conseil de fondation, du comité du Conseil de fondation, de la commission immobilière, de la direction et des collaborateurs de PV-PROMEA pour les importants efforts fournis. Ensemble, nous symbolisons la sécurité et la fiabilité. Nous tenons cependant aussi à remercier les entreprises affiliées et les destinataires. Leur confiance est notre aiguillon.

Rolf Frehner
Président

chiffres-clé,

EN BREF

	2015	2014
1. Rémunération des avoirs-épargne	2.25%	1.75%
2. Avoirs de vieillesse en CHF	688.0 mio.	682.0 mio.
3. Augmentation des retraites	0.0%	0.0%
4. Degré de couverture	109.0%	112.1%
5. Membres	982	991
6. Assurés	8 427	8 823
7. Retraités	1 594	1 547
8. Total du bilan en CHF	1 176.0 mio.	1 216.0 mio.
9. Cotisations en CHF	58.5 mio.	70.0 mio.
10. Performance nette	1.09%	9.13%

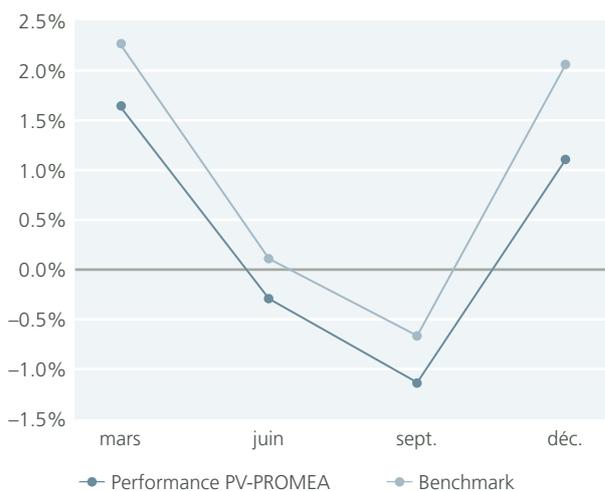
rétrospective,

ET PERSPECTIVES DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous informer sur l'exercice 2015 en vous soumettant le présent rapport de gestion.

La difficile année de placements 2015 a laissé des traces également dans le cas de PV-PROMEA. Partant d'un rendement visé de 2.30%, taux nécessaire pour pouvoir maintenir le degré de couverture tel qu'il était le 31.12.2014, et d'une performance nette atteinte de 1.09%, le degré de couverture au 31.12.2015 a reculé à 109% (un an avant: 112.10%). PV-PROMEA dispose néanmoins toujours des moyens nécessaires pour assumer ses engagements de prévoyance. L'objectif fixé concernant la réserve pour fluctuation de la valeur nécessaire n'est pas encore complètement atteint. La réserve de fluctuations de la valeur de MCHF 93.6 disponible en date du 31.12.2015 nécessite encore un apport de MCHF 69.9.

Développement de la performance 2015, effective et Benchmark



L'année dernière, le Conseil de fondation s'est réuni pour un total de six séances et d'un séminaire. L'ordre du jour de cette dernière réunion était consacré à la stratégie de placement. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, la valeur des obligations en francs suisses, mais aussi les obligations en devises étrangères per-

dront de la valeur. Si les taux d'intérêt restent à leur niveau bas, les rendements à échéance seront négatifs. Ceci explique l'objectif de réduire le taux relativement élevé des avoirs à taux fixe (obligations). Différentes stratégies ont été discutées et des mandats élaborés pour la direction et les conseillers. Le 16 décembre 2015, le Conseil de fondation adoptait la stratégie de placement modifiée avec entrée en vigueur au 01.01.2016.

Liquidités	1%	
Obligations CHF	27%	(jusqu'à 37%)
Obligations Devises étrangères	12%	
Actions Suisse	14%	(jusqu'à 12%)
Actions Étranger	20%	(jusqu'à 17%)
Actions Marchés émergents	3%	
Immobilier Suisse	18%	
Immobilier Étranger	5%	(nouveau)

Le Conseil de fondation a par ailleurs pris les décisions suivantes :

- Adaptation du mandat Obligations CHF avec des durées moins longues (réduction de la sensibilité par rapport aux taux d'intérêts)
- Ajout d'emprunts d'entreprises aux obligations en devises étrangères
- Investissements dans des produits régionaux dans le cas des actions Étranger
- Mise en place de l'investissement Immobilier Étranger

Le Conseil de fondation a précisé que les mesures doivent être mises en oeuvre dans les six mois en tenant compte du développement des marchés de placement. Le Conseil de fondation prévoit que ces adaptations déboucheront sur un rendement de 2.9% avec l'objectif d'une réserve de fluctuations de la valeur légèrement supérieure de 16.4% (jusqu'ici 15.7%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Ainsi, toutes les dispositions sont prises pour permettre d'atteindre, à l'avenir aussi, le rendement moyen visé de 2.73% calculé par l'expert en prévoyance professionnelle.

Développement du degré de couverture 2015



Lors de sa séance de clôture de l'exercice, le Conseil de fondation a adopté une stratégie de communication de marketing. Les mesures correspondantes vont être mises en œuvre au cours des deux prochaines années.

Dans le précédent rapport de gestion, nous avons informé que PV-PROMEA allait changer de progiciel administratif pour adopter M&S Pension. Il s'agissait là d'un véritable défi puisqu'il fallait assurer la reprise correcte de toutes les données. L'entreprise de révision BDO AG a accompagné la migration et a pu confirmer au Conseil de fondation que cette migration s'était déroulée correctement et avec succès. PV-PROMEA profite de l'occasion pour exprimer tous ses remerciements au département LPP de PROMEA qui a réussi – parallèlement à ses tâches quotidiennes – à relever également ce défi avec succès.

Dans le précédent rapport de gestion, nous avons informé sur la réalisation de l'exercice des droits des actionnaires lors des assemblées générales. Le premier procès-verbal relatif à l'exercice des droits des actionnaires a été publié sur notre site web sous la rubrique «Services et support».

Les capitaux d'épargne des assurés seront rétribués en 2016 au taux de 2% au moins. Le taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral pour 2016 est de 1.25%. La provision pour cette rémunération supérieure de 0.75% a déjà été imputée au compte d'exploitation de 2015.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil de fondation s'occupera, lors de son séminaire, de la modification des bases techniques et de la réduction du taux d'intérêt technique.

Nous adressons nos sincères remerciements à vous ainsi qu'au Conseil de fondation pour le soutien de nos efforts visant à maintenir, voire améliorer la capacité de risque financière et structurelle de notre institution de prévoyance. Nous exprimons aussi toute notre gratitude à nos collaboratrices et collaborateurs, qui nous soutiennent avec vigueur et efficacité.

Urs Schneider

Directeur Assurances sociales PROMEA

Patric Spahr

Direction de la Division LPP, membre de la Direction

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice, capacité structurelle et financière d'assumer des risques

PV-PROMEA a clos son exercice 2015 avec un excédent de charges d'environ MCHF 29.6. Cet excédent de charges est dû d'une part au taux d'intérêt supérieur de 0.75% en 2015, qui a déjà été imputé au compte d'exploitation 2015, à la délimitation transitoire des versements collectifs conformément au Règlement de liquidation partielle et à un rendement insuffisant des placements financiers.

A l'instar de ce qui avait été fait au cours des années précédentes, un montant d'environ MCHF 2 a été débité du compte d'exploitation afin de permettre de provisionner la différence entre le taux de conversion réglementaire enveloppant de 6,8% et le taux de conversion enveloppant techniquement correct de 5.9% en tant que provision technique. Ces pertes de mise à la retraite sont financées en recourant au système de répartition des capitaux de couverture. En raison de l'excédent de charges déjà mentionné, le degré de couverture a diminué au 31.12.2015 à 109.0% (année précédente 112.1%). Ceci assure que PV-PROMEA est en mesure de continuer d'assumer ses obligations de prévoyance, mais notre institution ne dispose pas toutefois de la capacité de risque intégrale, dès lors que l'objectif fixé

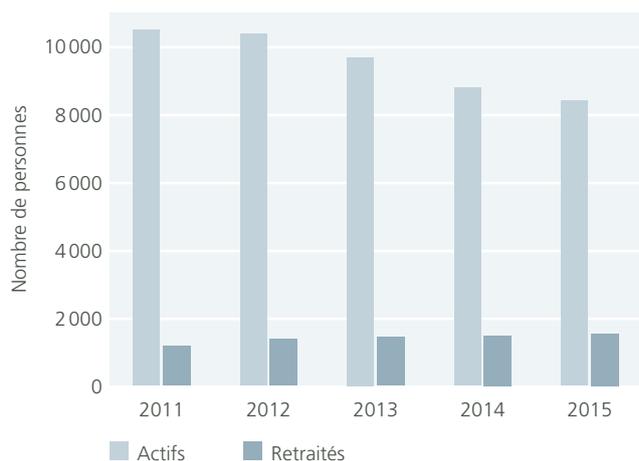
concernant la réserve pour fluctuation de valeurs de MCHF 163.5 n'est pas complètement atteint.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle est encore et toujours excellente. Pour un retraité, PV-PROMEA compte six assurés actifs.

Bases techniques

Les nouvelles bases techniques LPP 2015 ont été publiées en décembre 2015. Elles confirment que les retraités pour raison d'âge deviennent de plus en plus âgés, alors que les cas d'invalidité se font de moins en moins nombreux. Actuellement, PV-PROMEA utilise comme bases techniques les tables périodiques LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 3%. Conformément à la recommandation de la directive technique DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, le taux d'intérêt de référence pour le taux d'intérêt technique est actuellement de 2.75%. Dans le contexte des nouvelles bases techniques ainsi que du taux de référence inférieur, le Conseil de fondation analysera cette année la situation initiale de PV-PROMEA et prendra les décisions qui s'imposent.

Rapport assurés actifs – retraités

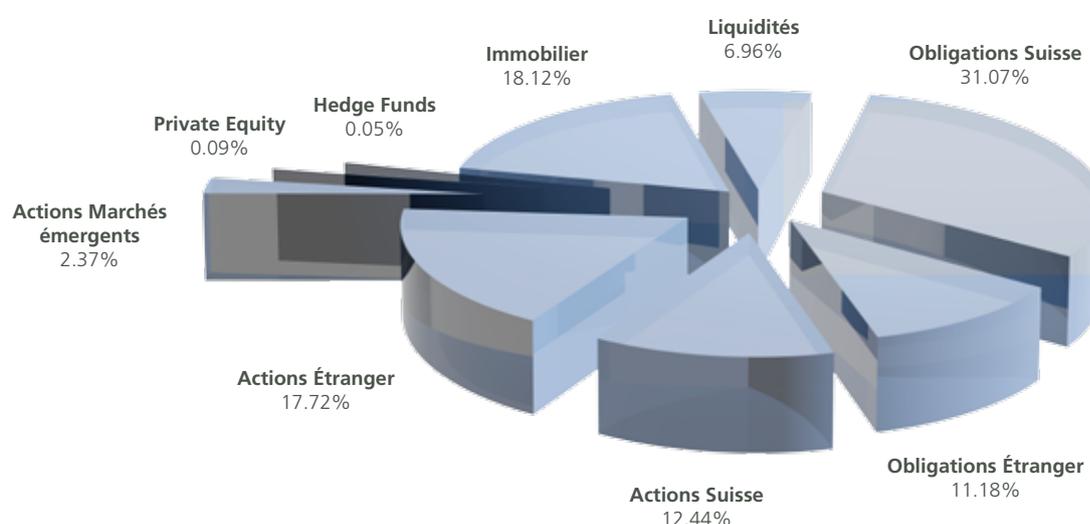


Placements du patrimoine

2015 a été une année difficile sur les marchés des placements. En début d'année déjà, l'abolition par la Banque nationale suisse du cours plancher de l'euro par rapport au franc suisse a entraîné des corrections massives sur le plan des devises étrangères et du marché boursier suisse. Les actions de la Bourse suisse ont subi une correction de 15% environ. Les investissements en devises étrangères non couvertes ont également été traités à la baisse.

Une fois de plus, les banques centrales sont intervenues, cette fois la Banque centrale européenne, ce qui a

Allocation par catégories de placements au 31.12.2015



permis aux marchés boursiers de se reprendre. Au cours de l'été toutefois, les discussions relatives à la Grèce ainsi que les soucis ressentis par rapport à l'économie chinoise ont entraîné de nouvelles corrections. Dans la mesure où la croissance économique mondiale, quoique positive, n'a connu qu'un faible développement, ceci a entraîné une grande insécurité chez les investisseurs. Le fléchissement continu du prix du pétrole a souligné la faiblesse de la situation économique mondiale. Le recul du prix du pétrole a accompagné le recul de l'inflation. Les Etats-Unis ont entraîné le cycle économique mondial, tandis que le marché du travail continuait lui aussi son bon développement. C'est la raison qui a permis à la Banque centrale américaine d'oser, au mois de décembre 2015, relever, pour la première fois après une longue interruption, les taux directeurs. Cette attitude contrastait fortement avec celles d'autres banques centrales qui essaient toujours «vainement» de relancer l'économie.

Cet environnement a déclenché l'introduction par endroits en 2015 de taux d'intérêt négatifs, des rendements d'échéance bas voire négatifs sur les obligations de marchés boursiers soumis à de grosses fluctuations et le recul des prix des matières premières. Alors que les investissements immobiliers directs servaient d'ancre de stabilité, les incertitudes ont fait que les investissements immobiliers indirects ou collectifs ont été exposés à des fluctuations plus fortes. Les investisseurs continuaient à rechercher du rendement et un peu de sécurité tout à la fois.

Globalement, les obligations suisses ont enregistré une augmentation de valeur de 1.8%, tandis que les obligations globales aux devises couvertes reculaient de 0.5% (les coûts liés à la couverture des devises représentant l'élément majeur du résultat négatif.).

Le marché boursier suisse et le marché boursier global en monnaies locales ont progressé tous deux de 3% environ. En raison des pertes de change, la conversion en francs suisses a débouché sur une évolution de valeur de 0.2% seulement. Evalués en francs suisses, les marchés émergents ont perdu 14%.

Les fonds immobiliers suisses et les fondations de placements immobiliers ont quant à eux progressé de 4 à 6%.

Dans le domaine des devises, le dollar américain a repris par rapport au franc suisse et a gagné 0.8% au cours de l'exercice, tandis que l'euro a perdu près de 10% par rapport au franc suisse en 2015.

Les ventes de l'investissement Private Equity déjà annoncées dans le rapport de gestion de 2014 ont contribué à faire baisser les recettes patrimoniales de MCHF 4.7 environ. Ces ventes ont toutefois permis à PV-PROMEA d'éviter des coûts induits de la gestion immobilière représentant plusieurs fois ce montant. Par la même occasion, il a été possible de constater que les coûts de la gestion patrimoniale ont pu être réduits par rapport à 2014 d'environ CHF 450'000 à MCHF 2.3 au total (moins 20 points de base). Les placements collectifs non transparents ont reculé d'environ MCHF 3.6 en 2015 et représentent CHF 560'000 au 31.12.2015.

Durant l'exercice comptable 2015, le portefeuille immobilier de PV-PROMEA s'est développé favorablement. La situation du produit et des charges de l'ensemble du portefeuille est en tout point positive. Le rendement locatif s'inscrit légèrement au-dessus du cadre budgétaire prévu. Les recettes ont dépassé le budget de quelque CHF 17'000 (+0.3%). Sur le plan des pertes de loyer, le résultat est également positif. En 2015, nous

avons comptabilisé environ CHF 12'000 de pertes de loyer en moins que budgétisé. Au niveau du portefeuille, le taux des appartements vides est d'environ 2.6%. Les frais du propriétaire (gestion, maintenance) sont demeurés dans le cadre budgétaire en 2015.

A l'instar de l'année dernière, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PV-PROMEA. Le portefeuille existant a pris de la valeur par rapport au 31.12.2014 (soit environ CHF 1'380'000 ou +1.1%). Le portefeuille immobilier est comptabilisé au 31.12.2015 avec une valeur de marché d'environ MCHF 130'330 (seul le portefeuille existant, sans Ruppertswil). La valeur de marché de l'immeuble à Ruppertswil au 31.12.2015 est évaluée à MCHF 15'680. L'immeuble a été intégré à partir du 01.01.2016 au portefeuille immobilier existant de PV-PROMEA.

Au cours de l'été/automne 2015, les trois immeubles locatifs de Ruppertswil ont été occupés par leurs locataires. La situation locative est réjouissante. A la fin de la période comptable (en fonctionnement depuis quelque trois mois), 30 appartements sur les 39 disponibles étaient loués. Pour l'exercice 2016, nous disposons encore d'une garantie de loyers de l'entreprise générale. Les travaux du projet de nouvelle construction de Ruppertswil ont été réalisés dans le respect des délais et des objectifs financiers.

En août 2015, PV-PROMEA a pu acquérir un nouvel immeuble. Cette construction locative se trouve à la Jurastrasse à Wanzwil dans le canton de Berne. Le transfert de propriété s'est déroulé début janvier 2016. Cet immeuble est également intégré au portefeuille existant de PV-PROMEA au 01.01.2016.

bilan,

AU 31 DÉCEMBRE

	Annexe Comptes annuels	2015 en CHF	2014 en CHF
Actif			
Placements		1 176 377 525.41	1 216 056 261.51
Liquidités		69 886 484.35	86 083 828.34
Créances et prêts	7.1	11 928 130.04	11 561 666.13
Titres	6.4	948 552 911.07	980 248 676.89
Immobilier	6.8	146 009 999.95	138 162 090.15
Compte de régularisation actif	7.2	41 094.90	62 536.00
Total de l'actif		1 176 418 620.31	1 216 118 797.51
Passif			
Dettes		27 350 428.13	58 153 919.96
Prestations de libre passage et rentes	7.3	27 350 428.13	58 153 919.96
Compte de régularisation passif	7.4	447 921.25	2 246 733.90
Réserves de contributions des employeurs	6.9	13 862 173.75	13 501 422.90
Réserves de contributions des employeurs		13 351 581.00	12 995 885.50
Fonds libres employeurs affiliés		510 592.75	505 537.40
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 041 164 126.09	1 018 972 806.23
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	687 937 752.09	681 998 653.23
Capital de prévoyance retraités	5.5	297 719 363.00	286 886 443.00
Provisions techniques	5.6	55 507 011.00	50 087 710.00
Réserve de fluctuation de la valeur	6.3	93 593 971.09	123 243 914.52
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 176 418 620.31	1 216 118 797.51

compte,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01 AU 31.12

	Annexe Comptes annuels	2015 en CHF	2014 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		59 789 655.98	69 805 408.75
Cotisations ordinaires	3.2	58 454 689.83	70 004 796.00
– Cotisation d'épargne		45 272 249.98	51 335 637.97
– Cotisation de risque		11 416 479.34	16 009 105.56
– Cotisation pour coûts administratifs		1 765 960.51	2 660 052.47
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		17 238.40	22 997.65
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	2 898 324.90	1 980 499.70
Apports au fonds de garantie		459 147.80	416 825.35
Utilisation de réserves de contributions des employeurs		–2 039 744.95	–2 619 709.95
Prestations d'entrée		40 863 567.97	45 475 679.63
Apports de libre passage assurés actifs	5.3	40 863 567.97	45 475 679.63
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		100 653 223.95	115 281 088.38
Prestations réglementaires		–34 718 559.00	–35 223 195.30
Rentes de vieillesse		–16 529 446.75	–15 288 913.25
Rentes de survivants		–2 441 294.00	–2 390 029.35
Rentes d'invalidité		–3 405 466.70	–3 396 180.65
Prestations en capital à la retraite		–11 561 556.60	–11 760 379.05
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–780 794.95	–2 387 693.00
Prestations de sortie		–83 161 295.59	–126 767 633.47
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–69 513 702.24	–119 020 027.90
Virement de moyens supplémentaires en cas de sortie collective		–11 413 710.00	–4 233 752.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–2 233 883.35	–3 513 853.57
Versement de réserves de contribution des employeurs en cas de sortie		–634 316.65	–490 542.45
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		–118 514 171.24	–162 481 371.22

Annexe Comptes annuels		2015 en CHF	2014 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-20 810 256.26	31 654 243.41
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		8 347 518.34	61 492 469.91
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-8 798 763.00	-14 420 420.55
Constitution/dissolution de provisions techniques 5.6		-5 419 301.00	-4 151 065.00
Rémunération du capital d'épargne		-14 715 447.30	-12 396 493.65
Dissolution/constitution de réserves de contributions 6.9		-224 263.30	1 129 752.70
Charges d'assurance		-305 151.25	-337 227.25
Résultat net de l'activité d'assurance		-38 976 354.80	-15 883 266.68
Résultat net des placements		12 804 461.07	98 215 391.22
Produit des titres 6.7		7 363 624.23	95 543 544.05
Produit des prêts et autres 6.7		212 361.10	42 875.00
Produit des immeubles 6.7		7 555 331.94	5 403 174.44
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-2 326 856.20	-2 774 202.27
Autres produits		121 039.55	16 581.35
Produit de prestations fournies		20 239.55	16 581.35
Autres produits		100 800.00	-
Frais d'administration 7.5		-3 599 089.25	-3 423 567.40
Frais d'administration généraux		-2 804 858.10	-2 486 564.15
Révisions des caisses et conseils		-64 914.75	-44 819.20
Expert en prévoyance professionnelle		-58 586.85	-58 150.55
Autorité de surveillance		-29 151.00	-25 359.00
Frais de publicité		-65 814.00	-84 462.90
Commissions d'intermédiaire		-575 764.55	-724 211.60
Excédent de charges / de recettes avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-29 649 943.43	78 925 138.49
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de la valeur 6.3		29 649 943.43	-78 925 138.49
Résultat de l'exercice		-	-

annexe,

AUX COMPTE ANNUELS 2015

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PV-PROMEA. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation.

PV-PROMEA peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PV-PROMEA peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire.

Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PV-PROMEA figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 10 juillet 2007
- Règlement de prévoyance, 5 mai 2014
- Règlement des coûts, 1^{er} janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion, 21 avril 2015
- Règlement des provisions et des réserves de fluctuation de la valeur, 21 avril 2015

- Règlement de placement, 15 décembre 2014
 - Strategic Asset Allocation (SAA) 2009; annexe 1 au Règlement de placement, 3 septembre 2009
 - Organisation; annexe 2 au Règlement de placement, 7 mai 2009
 - Concept d'information et de contrôle; annexe 3 au Règlement de placement, 7 mai 2010
- Règlement relatif au droit de signature, 1^{er} janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec la Caisse de compensation AVS PROMEA, 1^{er} janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle (7 juillet 2010)

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Kunz* vice-président, 2013–2016

Toni Merkle, 2013–2016

Susanne Niklaus*, 2014–2017

Représentants des salariés

Rolf Frehner* président, 2014–2017

René Leemann*, 2014–2017

Nicola Tamburrino, 2014–2017

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Urs Schneider Directeur Assurances sociales PROMEA

Patric Spahr Direction de la Division LPP, membre de la Direction

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle BDO AG, Zurich, *Expert en matière de prévoyance professionnelle* Allvisa AG, Zurich

Autorité de surveillance BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweg & Partner AG, Root; PPCmetrics AG, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

Employeurs Union Suisse du Métal (USM), *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

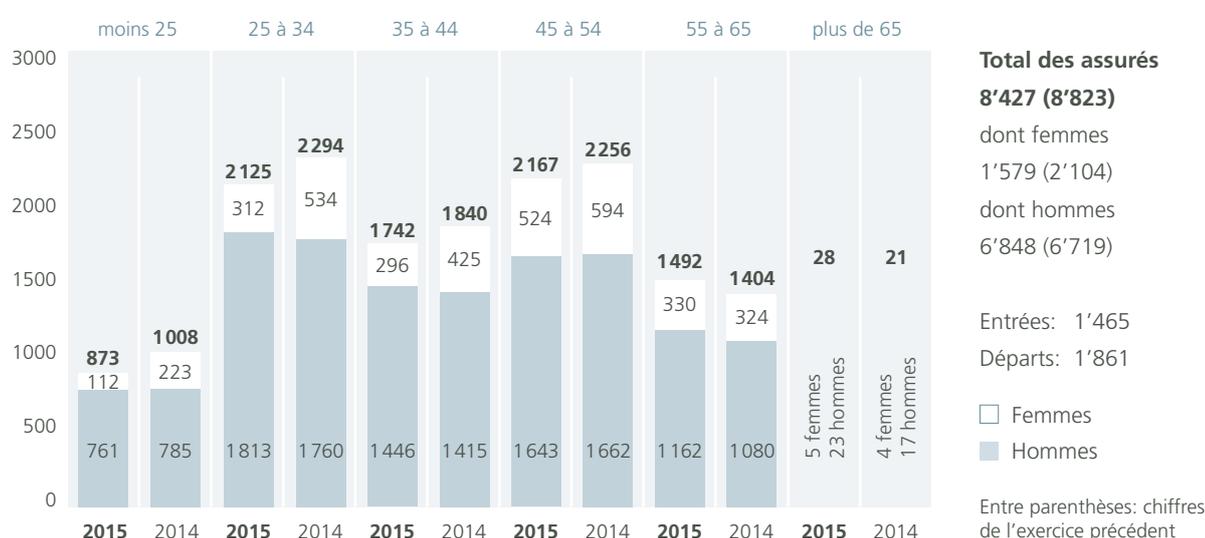
1.7 Employeurs affiliés

Etat initial 991 (exercice précédent: 1'011), *Entrées* 22 (exercice précédent: 13)

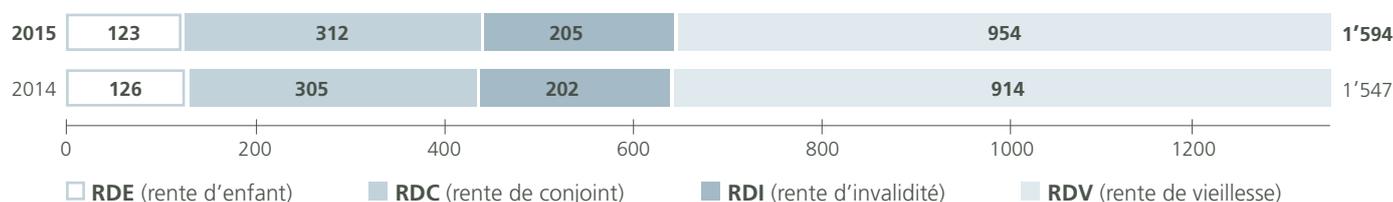
Départs –31 (exercice précédent: –30), *Nombre d'entreprises affiliées* 982 (exercice précédent: 994)

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2015 / 2014



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2015 / 2014



Évolution effectif des rentes

	31.12.2015	Entrées 2015	Départs 2015	31.12.2014
Rentes de vieillesse	954	76	–36	914
Rentes d'invalidité	205	17	–14	202
Rentes pour conjoint	312	43	–36	305
Rentes pour enfants d'invalidité	76	12	–20	84
Rentes pour enfants de retraité	9	3	–0	6
Rentes pour orphelin(s)	38	8	–6	36
Total	1 594	159	–112	1 547

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 5 mai 2014. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente pour conjoint/partenaire

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalides
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50% par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au terme du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2015 en CHF	2014 en CHF
Cotisations employeurs	30 578 205	36 953 024
Cotisations salariés	27 876 485	33 051 772
Cotisations totales	58 454 690	70 004 796
dont:		
– Contribution d'épargne	45 272 250	51 335 638
– Contribution de risque	11 416 479	16 009 106
– Contribution aux frais administratifs	1 765 961	2 660 052

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Par année d'anticipation, le degré de conversion diminue de quelque 0.25 point. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PV-PROMEIA propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale

Conversion des devises cours du jour du bilan

Titres y compris fonds de placement, obligations valeur de marché

Immeubles évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8)

Capitaux de prévoyance et provisions techniques selon l'expertise de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont supportés de manière autonome par la fondation.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2015.

Lorsqu'il s'agit de calculer le capital de couverture du retraité, on utilise les données LPP 2010 (tables périodiques). Au 31.12.2013, le taux d'intérêt technique a été revu à la baisse de 3.5% à 3%.

5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2015 en CHF	2014 en CHF
Etat du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	681 998 653	731 672 516
Avoirs de vieillesse	45 272 250	52 728 750
Prestations de libre passage reçues	40 863 568	45 475 680
Rémunération	14 286 617	11 818 607
Constitution à la charge du compte d'exploitation	195 357	493 970
Prestations de libre passage versées	-69 513 702	-119 020 028
Versements d'une partie du capital	-126 935	-
Montants perçus avec anticipation, accession à la propriété	-671 724	-1 691 137
Montants perçus avec anticipation, divorce	-1 435 224	-1 734 341
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-22 931 107	-37 745 364
Etat du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	687 937 752	681 998 653

Les assurés actifs sortants demeurent dans le capital d'épargne (en tant qu'assurés libérés des cotisations) jusqu'au versement de leur prestation de libre passage.

Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2.25% en 2015 (exercice précédent 1.75%).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 469'892'141 (exercice précédent CHF 463'624'083).

5.5 Evolution du capital de couverture des rentiers

	2015 en CHF	2014 en CHF
Etat du capital de couverture des rentiers au 01.01	286 886 443	271 734 864
Modification	10 832 920	15 151 579
Etat du capital de couverture des rentiers au 31.12	297 719 363	286 886 443

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2015 en CHF	2014 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	8 378 358	8 306 026
Provision pour pertes de départ à la retraite	34 620 300	32 633 962
Provision pour intérêts accrus	5 065 369	3 409 993
Provision pour longue vie	7 442 984	5 737 729

Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2016, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 2.00%. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2015.

Fonds de fluctuation des risques: Le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations aussi en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: Sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50%.

Provision pour longue vie: Pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0.5% du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2010 (= année de parution des Bases techniques LPP 2010).

5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer le capital de couverture du retraité, on utilise les données LPP 2010 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 3.0%.

La présentation des capitaux de couverture des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2015 en CHF	2014 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 176 418 620	1 216 118 797
./. engagements et délimitations comptables	-27 798 349	-60 400 654
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-13 862 174	-13 501 423
Patrimoine disponible	1 134 758 097	1 142 216 720
Capital de prévoyance actifs	-687 937 752	-681 998 653
Capital de prévoyance retraités	-297 719 363	-286 886 443
Provisions techniques	-55 507 011	-50 087 710
Patrimoine nécessaire	-1 041 164 126	-1 018 972 806
Excédent / découvert	93 593 971	123 243 914
Degré de couverture	109.0%	112.1%

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2014. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la Loi sur le libre passage.

PV-PROMEA dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, alinéa 1 lettre a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

La provision constituée pour les cas à risques ajoutée aux contributions de risque offre une sécurité de risque suffisante et correspond ainsi aux exigences légales selon l'art. 43 de l'OPP2.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PV-PROMEA a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Loyal Finance AG, placement direct, Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

Obligations en devises étrangères UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

Actions Suisse Bank Coop, placement direct

Actions monde Credit Suisse, solution de fonds, M.M. Warburg Bank (Schweiz) AG, placement direct

Actions Emerging Markets Credit Suisse, solution de fonds

Global Custodian UBS Switzerland AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'Ordonnance sur l'Assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuations de la valeur

En date du 31.12.2015, PV-PROMEA possédait des réserves de fluctuation de la valeur d'un montant de CHF 93'593'971.

La réserve de fluctuation de la valeur pour la stratégie de placement se monte, conformément aux calculs du conseiller en stratégie (et compte tenu d'un niveau de sécurité de 97.5%), à 15.7% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Si l'on choisit un niveau de sécurité de 99%, il en résulte une réserve nécessaire de fluctuation de la valeur de 18.7%. PV-PROMEA fait état d'un déficit en matière de réserve de CHF 69.9 mio., ce qui limite donc sa capacité à assumer des risques.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 15.7% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques CHF 163'462'768

Valeur effective de la réserve de fluctuation CHF 93'593'971

Déficit en matière de réserve CHF 69'868'797

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	Stratégie de placement			OPP2	
	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites maximales	Article
Liquidités et fonds à court terme	0%	1%	10%		
Obligations CHF	30%	37%	44%		
Obligations en devises étrangères (hedged)	10%	12%	14%		
Valeurs nominales		50%			
Actions	26%	32%	38%	50%	55 let. b) OPP 2
• Suisse	10%	12%	14%		
• Étranger	14%	17%	20%		
• Marchés émergents	2%	3%	4%		
Placements alternatifs	0%	0%	8%	15%	55 let. d) OPP 2
• Private Equity	0%	0%	3%		
• Hedge Funds (hedged)	0%	0%	5%		
Immobilier Suisse	13%	18%	23%	30%	55 let. c) OPP 2
Valeurs matérielles		50%			
Total		100%			
Total des actions et des placements alternatifs	26%	32%	46%		
Total devises étrangères	16%	20%	27%	30%	55 let. e) OPP 2
Total des devises étrangères (avant couverture)	26%	32%	46%		

Catégorie de placement	31.12.2015 en CHF	%	31.12.2014 en CHF	%
Liquidités	69 886 484	5.94	86 083 829	7.08
Créances et prêts	11 928 130	1.02	11 561 666	0.95
Délimitations comptables	41 095	0.00	62 536	0.01
Titres	948 552 911	80.63	980 248 677	80.60
• Obligations en CHF	365 568 713	31.07	385 051 802	31.66
• Obligations en devises étrangères (hedged)	131 568 521	11.18	133 018 273	10.94
• Fonds immobiliers	67 119 122	5.71	61 351 545	5.05
• Actions Suisse	146 335 033	12.44	143 578 097	11.80
• Actions Étranger	208 459 932	17.72	208 593 478	17.15
• Actions Marchés émergents	27 853 868	2.37	32 821 581	2.70
• Private Equity	1 087 000	0.09	15 093 965	1.24
• Hedge Funds	560 722	0.05	739 936	0.06
Immeubles	130 330 000	11.08	128 950 000	10.60
Projet immobiliern Martiloo Ruppertswil	15 680 000	1.33	9 212 090	0.76
Total des placements	1 176 418 620	100.0	1 216 118 798	100.0

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes définies dans le Règlement de placement. Total des devises étrangères non couvertes 20.3%.

6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

A fin 2015, il n'y a pas d'opérations de change à terme.

Swaps de taux d'intérêt

A la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titre (securities lending)

En date du 31.12.2015, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2015 en CHF	2014 en CHF
Produit du placement en titres	7 363 624	95 543 544
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-119 598	122 456
• Opérations de change à terme	22 651	-5 166
• Obligations	6 798 789	33 700 672
• Fonds immobiliers	3 645 490	4 998 767
• Actions	1 151 487	54 585 576
• Private Equity	-4 705 983	2 216 274
• Hedge Funds	570 789	-75 035
Produit de prêts et autres	212 361	42 875
Produit des immeubles	7 555 332	5 403 175
• Produit ordinaire (sans coûts administratifs)	6 097 932	5 961 002
• Charges extraordinaires, rénovations	-177 797	-1 087 827
• Adaptation à la valeur du marché	1 635 196	530 000
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-2 326 856	-2 774 202
Total du résultat net des placements patrimoniaux	12 804 461	98 215 392
Patrimoine total déterminant	1 176 418 620	1 216 118 798
Performance	1.09%	9.13%

La performance a été calculée conformément à la méthode généralement reconnue dite TWR. Sur la base des dispositions dérivant de la réforme de structure de la LPP, les frais de gestion de fortune ont été comptabilisés de manière transparente. Les frais de gestion de fortune 2015 ont été imputés au compte d'exploitation.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 163 888 673	99.95%
Total des placements collectifs non transparents	560 722	0.05%
Patrimoine de PV-PROMEA conformément à la comptabilité des papiers valeurs et des immeubles	1 164 449 395	100.00%

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99.95%.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 292 661.83	0.113%
Indice des coûts immobiliers	341 800.05	0.030%
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	692 394.32	0.061%
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	2 326 856.20	0.204%

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0.204% des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts en date de la clôture en CHF	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations Devises étrangères – avec valeur en date de la clôture	7 630.97	7 586.13
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	24 093.60	25 704.11
Fonds Immobilier – avec valeur en date de la clôture	529 722.28	511 546.00
Private Equity – avec valeur en date de la clôture	0.00	147 558.08
Total des placements collectifs transparents	561 446.85	692 394.32

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Nom du papier valeur	Valeur	Valeur du cours	Valeur du marché	en pour cent des placements collectifs non transparents
Hedge Funds					
XX274X	INNOVATION	1.00	0.00	0.00	0.00%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	1 299.52	6.94	9 015.30	1.61%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	881.72	74.33	65 537.87	11.69%
XX274X	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 995.58	162.30	486 169.29	86.70%
Total Hedge Funds				560 722.46	100.00%
Total des placements non transparents				560 722.46	100.00%

6.8 Immeubles et terrains

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PV-PROMEA:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2015 valeur de bilan en CHF	31.12.2014 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	22 951.30	8 440 000	8 360 000
Immeuble Mönchaltorf	9 455.95	4 190 000	3 990 000
Immeuble Morbio	26 968.45	8 010 000	7 900 000
Immeuble Berne	12 462.80	5 370 000	5 300 000
Immeuble Arni	33 822.45	15 880 000	15 770 000
Immeuble Zurich	19 539.25	9 040 000	8 950 000
Immeuble Niederglatt	10 369.55	3 880 000	3 770 000
Immeuble Seebach	57 099.95	18 300 000	18 420 000
Immeuble Dietikon	37 290.15	17 500 000	17 110 000
Immeuble Zofingue	9 748.15	4 300 000	4 210 000
Immeuble Mumpf	22 063.25	8 940 000	9 090 000
Immeuble Amriswil	52 723.00	17 490 000	17 160 000
Immeuble Biel/Bienne	10 188.00	4 490 000	4 420 000
Immeuble Allschwil	8 818.10	4 500 000	4 500 000
Total	333 500.35	130 330 000	128 950 000

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP FER 26. Depuis 2009, PV-PROMEA bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PV-PROMEA.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 3.85% à 4.20%.

Durant l'exercice comptable 2015, le portefeuille immobilier de PV-PROMEIA s'est développé favorablement. La situation du produit et des charges de l'ensemble du portefeuille est en tout point positive. Le rendement locatif s'inscrit légèrement au-dessus du cadre budgétaire prévu. Les recettes ont dépassé le budget de quelque CHF 17'000 (+0.3%). Sur le plan des pertes de loyer, le résultat est également positif. En 2015, nous avons comptabilisé environ CHF 12'000 de pertes de loyer en moins que budgétisé. Au niveau du portefeuille, le taux des appartements vides est d'environ 2.6%. Les frais du propriétaire (gestion, maintenance) sont demeurés dans le cadre budgétaire en 2015.

A l'instar de l'année dernière, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PV-PROMEIA. Le portefeuille existant a pris de la valeur par rapport au 31.12.2014 (soit environ CHF 1'380'000 ou +1.1%). Le portefeuille immobilier est comptabilisé au 31.12.2015 avec une valeur de marché d'environ MCHF 130'330 (seul le portefeuille existant, sans Ruppertswil). La valeur de marché de l'immeuble à Ruppertswil au 31.12.2015 est évaluée à MCHF 15'680. L'immeuble a été intégré à partir du 01.01.2016 au portefeuille immobilier existant de PV-PROMEIA.

Au cours de l'été/automne 2015, les trois immeubles locatifs de Ruppertswil ont été occupés par leurs locataires. La situation locative est réjouissante. A la fin de la période comptable (en fonctionnement depuis quelque trois mois), 30 appartements sur les 39 disponibles étaient loués. Pour l'exercice 2016, nous disposons encore d'une garantie de loyers de l'entreprise générale. Les travaux du projet de nouvelle construction de Ruppertswil ont été réalisés dans le respect des délais et des objectifs financiers.

En août 2015, PV-PROMEIA a pu acquérir un nouvel immeuble. Cette construction locative se trouve à la Jurastrasse à Wanzwil dans le canton de Berne. Le transfert de propriété s'est déroulé début janvier 2016. Cet immeuble est également intégré au portefeuille existant de PV-PROMEIA au 01.01.2016.

On obtient ainsi la vue d'ensemble suivante:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2015 valeur de bilan en CHF	31.12.2014 valeur de bilan en CHF
Projet immobilier Martiloo Ruppertswil	8 299.70	15 680 000	9 212 090
Total	8 299.70	15 680 000	9 212 090

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu le développement suivant:

	2015 en CHF	2014 en CHF
Etat des réserves d'employeurs au 01.01	12 995 886	13 993 499
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	2 898 325	1 980 500
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-2 039 745	-2 619 710
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	-634 317	-490 542
RCE (Réserves de cotisations d'employeur) à verser après la clôture des comptes	-	-
1% d'intérêts	131 432	132 139
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	13 351 581	12 995 886
Etat des fonds libres d'employeurs au 01.01	505 537	515 018
Apport de moyens libres / intérêts	5 056	5 005
Sortie de moyens libres	-	-14 486
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	510 593	505 537

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2015 en CHF	31.12.2014 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	1 612 039	1 887 795
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	121 615	128 377
Compte de décompte avec la Caisse de compensation PROMEA	6 014 866	7 994 144
Comptes de décompte gestion des immeubles	737 591	958 285
Fonds de garantie LPP	183 753	131 100
Avoirs divers	523 266	461 965
Arrhes pour l'immeuble Wanzwil	2 735 000	–
Total des créances et prêts	11 928 130	11 561 666

La caisse de compensation PROMEA assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PV-PROMEA, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PV-PROMEA sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé la Caisse de compensation PROMEA à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec la caisse de compensation PROMEA comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2015 en CHF	2014 en CHF
Décompte immobilier en suspens	–	–
Divers	41 095	62 536
Total des actifs transitoires	41 095	62 536

Le montant de CHF 41'095 concerne un avoir de retraités.

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2015 en CHF	2014 en CHF
Prestations de sortie en suspens	–	–
Divers	447 921	2 246 734
Total des passifs transitoires	447 921	2 246 734

Les délimitations comptables passives regroupent des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de la publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2015 en CHF	2014 en CHF
Courtages intermédiaires	575 765	724 212
Charges rapport de gestion	27 433	27 864
Publicité générale	40 880	56 829
Parrainage	3 500	5 770
./. part de la publicité PROMRISK AG	–6 000	–6 000
Total des frais de marketing et de publicité	641 578	808 675
Révision de caisse et conseils	64 915	44 819
Expert en caisse de pension	58 587	58 150
Autorité de surveillance	29 151	25 359
Frais d'administration généraux	2 804 858	2 486 564
Total des frais d'administration	3 599 089	3 423 567

Les coûts administratifs par assuré actif ont été de CHF 427 par assuré et de CHF 359 par assuré y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle que les anciens plans de prévoyance qui contrevenaient à la proportionnalité ont été adaptés et ne seront plus utilisés à l'avenir.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Les liquidations partielles en date du 31.12.2013 suite à la dissolution de la convention d'affiliation sont terminées. La sortie collective s'est déroulée conformément au règlement de liquidation partielle. Les capitaux d'épargne versés ont représenté MCHF 41.84.

Les moyens supplémentaires versés lors de ces sorties collectives se montent à CHF 3'762'749.

L'organe de révision a examiné la réalisation en bon ordre des liquidations partielles et les a déclarées en ordre.

Les liquidations partielles de 2014 sont délimitées dans le compte annuel 2015 avec le montant de CHF 11'416'485.

En 2015 est intervenue la dissolution d'une convention d'affiliation, ce qui entraîne une liquidation partielle.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

*«Ne pense jamais
aussi souvent à ce qui te manque
qu'à ce que tu as.»*

Marc Aurèle



PV-PROMEA
Ifangstrasse 8
8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 7 avril 2016

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2015.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 3.0% et de la base technique LPP 2010, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 109.0% au 31.12.2015 (exercice précédent: 112.1%). La réduction de 3.1% points du taux de couverture repose notamment sur la faible performance réalisée durant l'année sous revue. La réserve pour fluctuation de valeurs respectivement l'excédent technique s'élèvent à 93.6 MCHF (exercice précédent: 123.2 MCHF).

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2015

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.

Allvisa AG



René Zehnder
Expert diplômé en caisses de pensions



Martin Hubatka
licencié en droit, avocat
Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55
Fax 044 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Fabrikstrasse 50
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil de fondation de **PV-PROMEA, Schlieren**

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PV-PROMEA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 11 mars 2016

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick
Auditeur responsable

Expert-réviseur agréé

*«Les gens ne comprennent pas
combien grande est la source
de revenus qui sommeille
dans la vertu de l'économie.»*

Cicéron



en bref,

PV-PROMEA

PV-PROMEA est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955 Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire APC

1968 Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983 Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996 Changement de nom en PV-PROMEA

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PV-PROMEA est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes de l'Union Suisse du Métal (USM) ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PV-PROMEA.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

Associations fondatrices de PV-PROMEA

- Union Suisse du Métal USM (entreprises de construction métallique, de machines agricoles, d'artisanat sur métal et autres)
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- Caisse de compensation AVS
- Caisse d'allocations familiales
- Caisse d'indemnités militaires
- KSM Caisse maladie Suisse des entreprises suisses de construction métallique

organes,

DE PV-PROMEA

Associations fondatrices

Union Suisse du Métal USM, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation)

Rolf Frehner président, représentant des salariés (Unia)

Hans Kunz vice-président, représentant des employeurs (USM)

René Leemann représentant des salariés (Unia)

Toni Merkle représentant des employeurs (USM)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (USM)

Nicola Tamburrino représentant des salariés (Syna)

Direction

Urs Schneider directeur Assurances sociales PROMEA

Patric Spahr direction de la division LPP, membre de la Direction

Direction de la division LPP

Veli Balaban chef de département LPP

Collaborateurs

Claudia Di Toffa gestion des membres/assurés/trafic des paiements

Susanne Grossenbacher gestion des membres/assurés

Beatrix Kästli-Artho gestion des membres/assurés

Petra Müller-Loose gestion des membres/assurés/comptabilité générale/
comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Rita Van Lokeren gestion des membres/assurés

Martina Zürcher gestion des membres/assurés

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich

Organe de révision

BDO AG, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

UBS AG, Zurich

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics AG, Zurich

Immobilier

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

Expert en estimations

Swiss Valuation Group AG, Zurich

Impressum**Editrice**

PV-PROMEA, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor werbeagentur, Zurich

